

CODT & CO *ordination mmmentaire*

Ce bon de commande peut être envoyé par courrier à Inforum gie, Rue d'Arlon 53 bt 4, 1040 Bruxelles,
ou par email à helpdesk@inforum.be

- Je m'abonne à l'ouvrage CODT&Co.
Je reçois un exemplaire de la version papier par an.
Je reçois également un code d'accès à la version électronique.

Le prix de l'abonnement pour les membres de l'UVCW est de 158 € TVAC par an. Les codes d'accès permettent à l'ensemble des membres du personnel administratif de consulter et d'utiliser de manière illimitée la version électronique du CODT&Co.

Le prix de l'abonnement pour les non-membres de l'UVCW est de 215 € TVAC par an. Les codes d'accès permettent à un seul utilisateur de consulter et d'utiliser de manière illimitée la version électronique du CODT&Co.

- Je désire recevoirexemplaire(s) supplémentaire(s) de l'ouvrage papier au tarif de 32,70 € l'unité pour les membres de l'UVCW et 38,70 € pour les non-membres de l'UVCW (*prix TVAC et frais de port compris*).
- Je désire recevoiraccès supplémentaire(s) à la version électronique du CODT&Co au tarif annuel de 18,50 € TVAC l'unité pour les membres de l'UVCW et 25,50 € TVAC pour les non-membres de l'UVCW (un accès supplémentaire permet notamment d'envoyer des alertes à des personnes spécifiques).

Date

Signature

Administration, Organisation ou Société :

Rue : Commune :
Code postal :
N° de TVA :

Adresse de livraison : (mentions obligatoires)

Nom : Prénom :
Fonction : Adresse email :

si différente de l'adresse ci-dessus :

Rue : Commune :
Code postal :

Adresse de facturation : (si différente de l'adresse ci-dessus)

Administration, Organisation ou Société :
Rue : Commune :
Code postal :
N° de TVA :



CODT & CO

une collaboration entre l'Union des Villes et Communes de Wallonie et Inforum gie



Passer une commande emporte l'adhésion aux conditions générales et particulières de vente. Celles-ci sont disponibles à partir du site internet www.codtandco.be. Vos coordonnées sont enregistrées dans une base de données destinée à un usage administratif. Conformément à la loi du 8.12.1992 sur la protection de la vie privée, vous avez le droit de consulter et de rectifier les données vous concernant. Les demandes de consultations et de rectifications doivent être adressées à Inforum gie, Mme Vastesaegeer, Rue d'Arlon 53 bte 4 à 1040 Bruxelles.

Conditions générales et particulières de vente

1. Conditions générales de vente : voir http://www.inforum.be/PDF/conditions_generales.pdf
2. Conditions particulières :
 1. Par CODT&Co, on entend l'ouvrage contenant la version consolidée du Code du développement territorial, communément appelé CODT, et de son arrêté d'exécution. L'ouvrage sera mis à disposition dès parution.
 2. Une version digitale est également mise à disposition des utilisateurs afin d'offrir des services complémentaires à l'ouvrage de base, notamment des commentaires. Les deux versions sont indissociables.
 3. L'administration, l'organisation ou la société garantit la connaissance et l'acceptation des conditions générales et particulières de vente pour chaque utilisateur de la version électronique de CODT&Co dès la première utilisation du code d'identification et du mot de passe.
 4. La facturation est annuelle. L'abonnement est facturé en janvier, anticipativement. Pour un abonnement souscrit en cours d'année, le montant de l'abonnement de la première année sera proportionnel au nombre de mois restant dans l'année en cours.
 5. En cas de résiliation du présent contrat, le client conserve la propriété des ouvrages CODT&Co dans leur version papier dont il serait en possession à la date de la prise effective de la résiliation et dans l'état tel qu'il se trouve à cette date. Toutefois, de par la résiliation, le client perd le droit de consulter et de jouir des services complémentaires offerts dans la version digitale de l'ouvrage CODT&Co et ceci à la date de la prise effective de la résiliation.

Vous désirez un renseignement ?

Contactez l'équipe d'inforum:

- par téléphone: 02/238.50.70
- par email: info@inforum.be



CODT & CO

une collaboration entre l'Union des Villes et Communes de Wallonie et Inforum gie

